

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 26 août 2009

GRIPPE A H1N1

LES ENFANTS SONT LES PLUS EXPOSES : SONT-ILS LES MIEUX PROTEGES ?

Selon le Ministère de la santé, « les enfants sont une cible privilégiée du virus grippal » car leurs défenses immunitaires n'ont pas eu le temps de se développer et ils se trouvent donc plus démunis qu'un adulte face à la maladie. Quelles sont les mesures prises aujourd'hui en faveur des enfants ? La question reste à ce jour sans réponse. Aussi, au titre de la Protection de l'Enfance, SOS Villages d'Enfants lance un cri d'alarme en faveur des enfants en général et des enfants placés en particulier.

La Protection de l'enfance concerne plus de 100 000 enfants placés et presque autant de professionnels. Les enfants placés sont ceux qui, par décision du Juge des enfants, sont séparés de leurs parents pour en être protégés, pour des durées allant de quelques mois à toute la durée de leur enfance, jusqu'à leur majorité.

Devant l'épidémie de grippe A qui s'annonce, les professionnels de la protection de l'enfance, et notamment ceux qui prennent en charge, 24h/24 et 7 jours / 7, les enfants placés, sont confrontés à de nombreuses questions auxquelles ils ne trouvent pas de réponse.

En Protection de l'enfance, il n'est pas possible de fermer les établissements où vivent les enfants pour les renvoyer, même provisoirement, dans leurs familles. Les professionnels qui vivent avec eux au jour le jour, n'auront pas d'autre mission, pas d'autre choix, que de rester présents à leurs côtés si les enfants sont contaminés par la grippe A. Ils auront également à s'occuper des enfants non malades.

Toutes les mesures devront être prises pour que les enfants non malades soient protégés, pour que les malades soient isolés tout en restant accompagnés, pour que les professionnels les plus fragiles (femmes enceintes ou ayant des troubles respiratoires) ne soient pas mobilisés pour la prise en charge d'enfants malades et pour que tous disposent du matériel de prévention nécessaire à leur fonction.

Autrement dit, en Protection de l'enfance, il faudra s'occuper des uns, isoler les autres, protéger les enfants et rester présent auprès de ceux dont les écoles pourraient être fermées. Les professionnels de la protection de l'enfance n'auront pas seulement à se protéger ; ils devront protéger et accompagner les enfants et prendre en charge ceux que les établissements scolaires ne pourront plus accueillir.

Or à ce jour :

- *Les masques de protection proposés sont surtout adaptés aux adultes et on ne sait pas si des masques adaptés aux enfants seront proposés.*
- *La distribution systématique de masques par les autorités de santé publique ne prévoit pas d'en fournir aux professionnels de la Protection de l'enfance.*
- *La Protection de l'enfance n'a pas été prise en compte dans les fiches techniques du Ministère dans lesquelles on trouve pourtant, et heureusement, les personnes âgées, handicapées, les sans-abri ou ceux ayant besoin d'accompagnement à domicile.*

**Pour que frères et sœurs
partagent la même enfance**

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'association SOS Villages d'enfants demande que des mesures soient prises pour donner aux professionnels les moyens leur permettant de garantir une qualité de vie et un cadre éducatif serein à des enfants déjà largement bousculés dans leur vie.

Les enfants placés ont droit à une protection contre les violences ou les carences de leurs parents. Ces enfants ont droit aussi à une protection particulière quand toute la société, et c'est le cas aujourd'hui, se met à avoir peur d'une maladie qui pourrait la désorganiser. Les plus fragiles sont, parfois, ceux qui n'ont pas les moyens d'attirer l'attention sur eux. Il revient alors aux professionnels qui les accompagnent de faire valoir leur droit...à ne pas être oubliés.

A propos de SOS Villages d'Enfants

Depuis plus de 50 ans en France, SOS Villages d'enfants permet aux frères et sœurs orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents pour raisons familiales graves de grandir ensemble dans la chaleur et la sécurité d'une vie de famille. En France, l'association accueille près de 900 enfants et jeunes adultes dans ses 14 villages d'enfants SOS et ses 3 établissements associés.

SOS Villages d'Enfants France est membre de la fédération internationale SOS Kinderdorf. Présente dans 132 pays, elle prend en charge plus de 70 000 enfants et jeunes dans 500 villages d'enfants SOS. Avec plus de 1000 structures scolaires, éducatives, sociales et médicales, elle vient en aide à plus de 900 000 bénéficiaires.

Pour plus d'informations : www.sosve.org

Pour plus d'informations sur SOS Villages d'Enfants, merci de contacter :

Assia SADAQUI - Contact presse - 01 55 07 25 47 - asadaoui@sosve.org

Pour que frères et sœurs
partagent la même enfance